

**TABLEAU SUR LES DELEGATIONS  
EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

*Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives (i) aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et (ii) sur l'usage fait au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021 des délégations visées ci-dessus :*

NATURE DE LA DELEGATION	UTILISATION DE LA DELEGATION	DUREE ET DATE D'EXPIRATION
<b>DELEGATIONS EN COURS</b>		
<p>Autorisation au titre de la 5<sup>ème</sup> résolution de l'AGOE du 28 juin 2021, avec faculté de subdélégation, aux fins de procéder à un programme de rachat d'actions propres représentant un maximum de 10% du capital social de la Société</p>	<p>Délégation utilisée par le biais de la poursuite sur 2021 du programme de rachat d'actions souscrit avec Kepler Cheuvreux.</p> <p>Utilisation au 31 décembre 2021 : 27.885 titres rachetés soit 1 % de la délégation</p> <p>Plafond : 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date du rachat des actions par le Conseil d'administration</p>	<p>18 mois Expiration le 28 décembre 2022</p>
<p>Délégation de compétence au titre de la 11<sup>ème</sup> résolution de l'AGOE du 28 juin 2021 en vue d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription</p>	<p>Plafond global de 1.499.923 € au titre des augmentations de capital (le « <b>Plafond 2021</b> ») et de 30.000.000 € au titre de l'émission de titres de créances (le « <b>Plafond de Titres de Créances 2021</b> »)</p> <p>Délégation non utilisée</p>	<p>26 mois Expiration le 28 août 2023</p>
<p>Délégation de compétence au titre de la 12<sup>ème</sup> résolution de l'AGOE du 28 juin 2021 en vue d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public</p>	<p>Plafond de 599.969 € et imputation sur le Plafond 2021 et le Plafond de Titres de Créances 2021</p> <p>Délégation non utilisée</p>	<p>26 mois Expiration le 28 août 2023</p>

NATURE DE LA DELEGATION	UTILISATION DE LA DELEGATION	DUREE ET DATE D'EXPIRATION
Délégation de compétence au titre de la 13 <sup>ème</sup> résolution de l'AGOE du 28 juin 2021 en vue d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	Plafond de la 12 <sup>ème</sup> résolution et imputation sur le Plafond 2021 et le Plafond de Titres de Créances 2021  Délégation non utilisée	26 mois Expiration le 28 août 2023
Délégation de compétence au titre de la 14 <sup>ème</sup> résolution de l'AGOE du 28 juin 2021 en vue d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice d'une catégorie de personnes (partenaires industriels et financiers)	Plafond spécial de 1.499.923 € et imputation sur le Plafond 2021 et le Plafond de Titres de Créances 2021  Délégation utilisée à hauteur de 1.382.952,80 € le 7 juillet 2021	18 mois Expiration le 28 décembre 2022
Délégation de compétence au titre de la 15 <sup>ème</sup> résolution de l'AGOE du 28 juin 2021 en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Dans la limite de 15% de l'émission initiale et imputable sur le Plafond 2021 et le Plafond de Titres de Créances 2021  Autorisation non utilisée	26 mois Expiration le 28 août 2023
Délégations de compétence au titre de la 16 <sup>ème</sup> & 17 <sup>ème</sup> résolutions de l'AGOE du 28 juin 2021 en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières en rémunérations d'apport en nature, ou effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Plafond global de 599.969 € au titre des augmentations de capital (le « <b>Plafond 2021</b> ») et de 25.000.000 € au titre de l'émission de titres de créances (le « <b>Plafond de Titres de Créances 2021</b> »)  Autorisation non utilisée	26 mois Expiration le 28 août 2023

NATURE DE LA DELEGATION	UTILISATION DE LA DELEGATION	DUREE ET DATE D'EXPIRATION
Délégation de compétence au titre de la 18 <sup>ème</sup> résolution de l'AGOE du 28 juin 2021 en vue d'émettre des bons de souscription d'actions permettant de souscrire à des conditions préférentielles des actions de la Société en cas d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange sur la Société	Plafond égal au montant du capital de la Société à la date d'émission des bons  Délégation non utilisée	26 mois Expiration le 28 août 2023
Délégation de compétence au titre de la 19 <sup>ème</sup> résolution de l'AGOE du 28 juin 2021 en vue d'émettre des bons de souscription d'actions autonomes de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice d'une catégorie de personnes (partenaires mandataires)	Plafond de 1.00.000 Bons (les « <b>BSA 2021</b> ») et imputation du montant de l'augmentation de capital sur le Plafond 2021  Délégation non utilisée	18 mois Expiration le 28 décembre 2022
Autorisation au titre de la 21 <sup>ème</sup> résolution de l'AGOE du 9 juin 2020 en vue d'émettre et consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales	Plafond de 1.000.000 Options (les « <b>Options 2020</b> »)  Autorisation non utilisée	38 mois Expiration le 9 août 2023
Autorisation au titre de la 22 <sup>ème</sup> résolution de l'AGOE du 9 juin 2020 en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales	Plafond de 10% du capital social à la date d'attribution  Délégation utilisée le 29 avril 2021 à hauteur de 2.325.623 actions gratuites émises  Plafond disponible : 4.382.798 - 2.325.623, soit 2.057.175 actions gratuites	38 mois Expiration le 9 août 2023

NATURE DE LA DELEGATION	UTILISATION DE LA DELEGATION	DUREE ET DATE D'EXPIRATION
<p>Autorisation au titre de la 21<sup>ème</sup> résolution de l'AGOE du 28 juin 2021 en vue de procéder à l'annulation des actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions par voie de réduction du capital social de la Société</p>	<p>Plafond de réduction du capital : 10% du capital social par période de 24 mois</p> <p>Autorisation non utilisée</p>	<p>18 mois Expiration le 28 décembre 2022</p>